

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE
LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 30 JUIN 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-28

OBJET : Opération « Mise en place d'un étage de distribution surpressé au réservoir de Leroux sur le territoire du Gosier » - Transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire à la Région Guadeloupe.

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, trente juin à huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca		X	
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis		X	
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line			X

COURRIER ARRIVÉ LE

02 AOUT 2018

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Madame CHAULET Marie-Denise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;



Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017 portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/070 du SIAEAG en date du 24 août 2017 portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-39 en date du 21 septembre 2017 portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'eau potable de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2018-24 en date du 30 juin 2018 portant approbation des opérations concernant le territoire RéNoC, inscrites au Plan d'Actions Prioritaires Eau 2018 ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT que cette opération consiste à la mise en place d'un étage de distribution surpressé au réservoir de Leroux sur le territoire du Gosier ;

CONSIDERANT que les secteurs de Port-Blanc et de Leroux sur le territoire de la ville du GOSIER sont alimentés par le réservoir de Port-Blanc, opérant sur un secteur de distribution étendu avec des débits de l'ordre de 72 à 78 m³/h, ce qui est insuffisant pour assurer une distribution efficace des points hauts ;

CONSIDERANT que cette configuration génère aussi des manques d'eau et des ruptures sur le réseau de distribution et des branchements existants ;

CONSIDERANT que la réduction du volume d'eau distribuée et la réduction du champ d'influence du réservoir de Port-Blanc par la mise en service du réservoir de Leroux, permettra d'optimiser l'exploitation du réseau des Grands-Fonds du Gosier ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ces travaux permettra une amélioration conséquente de la qualité du service rendu à l'utilisateur ;

CONSIDERANT que cette opération sera menée dans le cadre du Plan d'Actions Prioritaires pour l'Eau de la Guadeloupe 2018 ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER la mise en œuvre de l'opération « Mise en place d'un étage de distribution surpressé sur le réservoir de Leroux sur le territoire des Grands Fonds du Gosier » ;

ARTICLE 2: DE CONFIER la maîtrise d'ouvrage temporaire de ces travaux à la Région Guadeloupe ;

ARTICLE 3: DE SOLLICITER la Région Guadeloupe pour le portage et le financement intégral de cette opération ;

ARTICLE 4: D'AUTORISER Monsieur le Président de RéNoC-Eau à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire avec la Région Guadeloupe ;

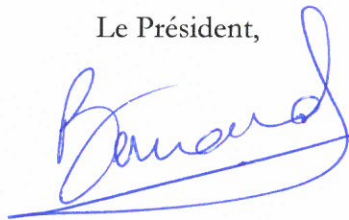
ARTICLE 5: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à assurer le suivi de l'opération et la réception des travaux avec tous les partenaires du plan PAP Eau 2018 ;

ARTICLE 6 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,



Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
Tél.: 05 90 24 83 56
Siret : 824 342 216 00010



